



Bretagne rurale et urbaine  
pour un développement  
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel  
evit an diorren padus



## ► Cléguérec (56)

# Zoom sur la création d'une maison de santé pluridisciplinaire et d'une pharmacie en centre-bourg

Dans le cadre d'un projet global de réaménagement de son centre-bourg la commune de Cléguérec a réussi à réunir les professionnels de santé de sa commune pour créer une maison de santé pluridisciplinaire accolée à une nouvelle pharmacie.

Située dans le pays de Pontivy, Cléguérec, 3 015 habitants, est dotée de nombreux commerces et services en cœur de bourg. Une forte mobilisation de l'équipe municipale en faveur du développement durable encourage les économies d'énergie, la gestion raisonnée d'espaces naturels, le bien-être et la mise en œuvre de services à la personne.

### ➤ Naissance du projet

La commune s'était déjà investie dans la création du Service d'Aide à Domicile Intercommunal (SADI) avec les sept autres communes de l'ancien canton de Cléguérec pour mutualiser et pérenniser les services d'aides à domicile. Pour compléter, elle a souhaité regrouper un ensemble de professionnels de santé en un lieu unique et ainsi maintenir une offre médicale en milieu rural. Le projet de maison de santé est né avec la volonté de la sous-Préfecture de répondre à l'ambition de la Ministre de la Santé de créer 200 établissements de ce type en France. Avec deux médecins, un dentiste et un cabinet d'infirmiers, déjà présents sur la commune, Cléguérec répondait aux critères.

### ➤ Réussir à rassembler les professionnels de santé

La municipalité a, dans un premier temps, réussi à convaincre les deux médecins de la commune de se réunir. En effet, un accompagnement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) n'était possible qu'à condition de créer



La future maison de santé de Cléguérec.

une association des professionnels de santé de Cléguérec et du canton. La commune obtient donc le soutien de l'ARS pour financer une étude de projet de soins global sur la commune.

« Il fallait ensuite trouver le lieu ! » explique Marc Ropers, maire. La commune cible une ancienne friche industrielle et commerciale du centre-bourg. N'ayant pas les moyens de porter immédiatement l'acquisition et les opérations de déconstruction/dépollution, la commune fait appel à l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) pour les accompagner sur l'acquisition et le portage du foncier\*.

Parallèlement, la mairie continue ses démarches et convainc le cabinet infirmier de venir s'installer dans le pôle. Le second cabinet de la commune décide de le suivre. La municipalité a également présenté le projet aux facultés de santé.

### Un réseau de chaleur « bois »

Une chaudière à bois déchiqueté a été mise en service lors de la rénovation et de l'extension de l'école publique en 2014. D'une puissance de 30 kW, elle est dimensionnée pour alimenter la maison de santé située à 80 m avec un réseau de chaleur adapté. Le système de remplissage par soufflerie a été choisi : l'agrandissement du local de stockage par un silo enterré équipé d'une vis sans fin est donc projeté. Le choix d'un fournisseur local a été effectué (SCIC Bois Énergie – Pays de Pontivy) qui se fournit auprès de producteurs locaux.

Le coût du réseau est estimé à 47 000 € HT.

Le projet est suivi par l'agence locale de l'énergie (association AILE). ■

« Suite à ces démarches, beaucoup de professions paramédicales sont venues se greffer au projet », explique le maire. L'offre proposée par la commune est flexible : « beaucoup tiendront une permanence : une demi-journée ou une journée par semaine ».

« Beaucoup de professionnels préfèrent venir sur des temps de permanence : une demi-journée ou une journée par semaine. »



Marc Ropers, maire.

## Le choix d'une AMO

Dans le cadre de l'étude globale d'aménagement urbain lancée en 2013, avec l'accompagnement de l'EPFB, le cabinet Urbéa travaille sur le pré-programme de la maison de santé.

La mairie recrute ensuite un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), le PACT-HD 56 (aujourd'hui SOLIHA) pour accompagner le montage des marchés publics, le choix du cabinet d'architecte et le choix des entreprises. SOLIHA a également assisté la commune pour faire respecter le calendrier des travaux, vérifier les facturations ou éventuels dépassements de planning et avoir un regard sur l'implantation générale et sur la voirie.

La commune a choisi une équipe de maîtrise d'œuvre composée du cabinet Thellier architecture

pour la conception et du cabinet d'architecture AR2CO pour le suivi des travaux. L'équipe comporte également un expert en développement durable, un bureau d'études acoustiques, un bureau d'études des fluides et un bureau de contrôle. Une étude thermique préalable a également été réalisée en 2015.

La maison de santé se concrétisera par un bâtiment de plain-pied de 483 m<sup>2</sup>, mitoyen de la pharmacie, avec un parc de stationnement de 23 places.

## Ouverture en 2017

Ce sont au final 25 professionnels de santé qui cohabiteront de manière permanente ou ponctuelle dans ces locaux : médecins,

dentiste, infirmiers, orthophoniste, psychologue, kiné, sage femme, ostéopathe, diététicienne et services d'aides et soins à domicile. Ils se sont regroupés en Association de Professionnels de Santé. Par ailleurs, une convention de partenariat sera signée avec chaque professionnel de santé lors de son entrée dans la maison de santé.

Chaque cabinet médical aura à charge l'entretien de « son » local, alors que la mairie assurera l'entretien des parties communes (couloirs, sanitaires, espaces extérieurs, etc.).

Le loyer sera de 9 € HT le m<sup>2</sup> : le prix de location a été établi en tenant compte du prix moyen des loyers actuels des professionnels.

Au final, ce pôle permettra la création d'emplois ou de la sous-traitance créatrice d'emploi : secrétaire médicale, entretien des locaux et gestion des espaces verts.

Les travaux, démarrés en novembre 2015, devraient être achevés début 2017.

## La prise en compte du développement durable

Le bâtiment répond aux normes de la RT 2012. Plusieurs éléments en termes de développement durable sont notables :

- le choix de faire travailler les entreprises locales et d'inclure des clauses sociales dans quatre lots ;
- l'intégration d'une ventilation double-flux ;
- l'attention portée au traitement (tri et recyclage) des déchets de chantiers ;
- le réseau de chaleur (cf encadré). ■

Dépenses HT	
Portage foncier (acquisition terrain + travaux dépollution démolition)	182 068 €
Études (préalables et maîtrise d'oeuvre)	82 130 €
Études (santé, sécurité, CT)	13 055 €
Travaux de construction du bâtiment	801 503 €
Travaux d'aménagement du site (VRD)	187 348 €
<b>TOTAL DÉPENSES HT</b>	<b>1 266 104 €</b>

Recettes HT	
Subvention Préfecture de Région - FNADT	150 000 €
Subvention Pontivy Communauté	137 870 €
Subvention Préfecture Morbihan - DETR 2015 tranche 1	100 000 €
Subvention Préfecture Morbihan - DETR 2016 tranche 2	100 000 €
Subvention Région Contrat de partenariat	75 000 €
Subvention Département - TSD	75 000 €
Réserve parlementaire	18 000 €
Autofinancement/Emprunt	610 234 €
<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>1 266 104 €</b>

## CONTACT :

Marc Ropers, maire / 02 97 38 00 15 / marc.ropers@cleguerec.fr  
Lorient Habitat / 02 97 21 06 96 / www.lorient-habitat.fr

\*Voir fiche Cléguérec « Opération mixte en centre bourg »

BRUDED est soutenu par :

